

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

TIP TOP REMACOAT A-80 ISO

#### Art.-No.

590 2914, 590 2938

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Élément de revêtement pour la protection contre l'usure et la corrosion

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH  
Rue: Heuweg 4  
Lieu: D-06886 Wittenberg  
Téléphone: +49(0)3491/635-50  
Téléfax: +49(0)3491/635-552  
Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Resp. Sens. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Cancérogénicité: Carc. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée: STOT RE 2

Mentions de danger:

Nocif par inhalation.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation .

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane

Diisocyanate de diphénylméthane de polypropylèneglycol, polymère

Méthylloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1

'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthylloxirane et l'oxirane

Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-

(p-isocyanatobenzyl)phényle

Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



**TIP TOP REMACOAT A-80 ISO**

Date de révision: 24.06.2015

Numéro de révision: 1,1

Code du produit: 00359-1090



**Mentions de danger**

- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

**Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer vapeurs.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau.
- P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Inconnus.

---

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants**

**3.2. Mélanges**

**Caractérisation chimique**

Préparation avec des isocyanates

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
39420-98-9	Diisocyanate de diphenylméthane de polypropylène glycol, polymère			< 40 %
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H373			
157937-75-2	Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthyloxirane et l'oxirane			< 40 %
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphenylméthane			< 30 %
	202-966-0	615-005-00-9	01-2119457014-47	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
108-32-7	Carbonate de propylène			< 10 %
	203-572-1	607-194-00-1	01-2119537232-48	
	Eye Irrit. 2; H319			
	Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle			< 10 %
			01-2119457015-45	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			
25686-28-6	Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères			< 5 %
	500-040-3		01-2119457013-49	
	Carc. 2, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, STOT SE 3, STOT RE 2; H351 H332 H315 H319 H334 H317 H335 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

**Après inhalation**

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.

Conduire chez le médecin.

**Après contact avec la peau**

Enlever immédiatement la matière adhérente.

Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau, laver abondamment avec de l'eau et du savon ou à l'aide de polyéthylène glycol.

**Après contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Ne pas faire vomir.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.



#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Susceptible de provoquer le cancer.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. (Voies respiratoires)

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Surveillance médicale de 48 heures minimum.

---

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), poudre chimique, eau pulvérisée

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) et oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>).

Acide cyanhydrique (HCN)

Isocyanates (NCO)

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

##### **Information supplémentaire**

Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts, la terre ou dans les milieux aquatiques.

Pour cette raison, retenir au mieux l'eau d'extinction.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

---

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

---

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

**TIP TOP REMACOAT A-80 ISO**

Date de révision: 24.06.2015

Numéro de révision: 1, 1

Code du produit: 00359-1090



Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

Ne pas inhaler les vapeurs.

Lors des travaux de pulvérisation par pistolet, il faut absolument aspirer l'air.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

**Préventions des incendies et explosion**

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Une réaction exothermique avec:

Des acides et des bases.

Eau, amines, alcools

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Elément de revêtement pour la protection contre l'usure et la corrosion

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
101-68-8	4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane	0,01	0,1		VME (8 h)	
		0,02	0,2		VLE (15 min)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).



---

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	De terre

#### **Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.
Point d'éclair:	> 100 °C
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.
Température d'inflammation:	n.d.
Densité (à 25 °C):	1,10 - 1,14 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:	Réagit avec l'eau
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	700 - 1000 mPa·s

### 9.2. Autres informations

Donnée non disponible.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions avec les acides forts et les alcalis.

Réagit avec: Eau, amines, alcools

### 10.4. Conditions à éviter

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

La réaction avec de l'air humide et/ou de l'eau provoque, dans le récipient, une augmentation de pression due au dioxyde de carbone.

### 10.5. Matières incompatibles

Des acides et des bases.

Eau, amines, alcools

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

Isocyanates

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### **Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.

Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

#### **Effets sensibilisants**



Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation .  
(Diisocyanate de diphénylméthane de polypropylène glycol, polymère), (Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthyloxirane et l'oxirane), (4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane), (Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle), (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères)

Peut provoquer une allergie cutanée. (Diisocyanate de diphénylméthane de polypropylène glycol, polymère), (Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthyloxirane et l'oxirane), (4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane), (Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle), (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères)

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation .

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthyloxirane et l'oxirane), (4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane), (Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle), (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères)

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation. (Diisocyanate de diphénylméthane de polypropylène glycol, polymère), (Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthyloxirane et l'oxirane), (4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane), (Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle), (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères)

#### **Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible de provoquer le cancer. (Diisocyanate de diphénylméthane de polypropylène glycol, polymère), (Méthyloxirane polymérisé avec l'oxirane, éther avec oxybis (propanol), polymérisé avec le 1,1'-éthylène-bis (isocyanatobenzène) méthyloxirane et l'oxirane), (4,4'-Diisocyanate de diphénylméthane), (Mélange de réaction de: diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle et isocyanate de o-(p-isocyanatobenzyl)phényle), (Diisocyanate de 4,4'-méthylènediphényle, oligomères)

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

#### **Expériences tirées de la pratique**

##### **Observation diverses**

"Avec les personnes hypersensibles, des réactions comme la toux ou des troubles respiratoires peuvent apparaître même avec des concentrations méprisables d'isocyanate; pour cela, prendre soin que la pièce soit bien aérée et ventilée."

---

## **SECTION 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

### **12.6. Autres effets néfastes**

Pollue faiblement l'eau.



### Information supplémentaire

Dans les systèmes aqueux, formation de polyurées insolubles et chimiquement inertes (inactives).  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.  
Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

#### Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

#### L'élimination des emballages contaminés

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.  
Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.  
Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

**Transport terrestre (ADR/RID); Transport maritime (IMDG); Transport aérien (ICAO); Transport fluvial (ADN):**

### 14.1. Numéro ONU:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.4. Groupe d'emballage:

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

---

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

2004/42/CE (COV): 0 %

#### Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

---

## SECTION 16: Autres informations



### Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

### Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Voies respiratoires) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

### Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*